

SWISSPORT INVESTIT À LIEGE AIRPORT

L'entreprise de manutention aérienne au sol **Swissport** a signé un accord commercial pour un développement à long terme de ses activités à **Liege Airport**. Cet accord porte sur l'extension de la superficie de l'entrepôt cargo actuel (de 3.900 m² à 6.500 m²), la location du nouvel entrepôt de 6.200 m² dont Liege Airport Business Park, filiale de Liege Airport, vient d'achever la construction, et un investissement en équipement d'un montant de 5,2 millions d'euros



comprenant notamment des espaces réfrigérés, de l'équipement pour contrôler les températures et de l'emplacement de stockage pour les produits sensibles aux changements de température. La surface de traitement des marchandises passe de 3.900 m² à 12.700 m². En outre, Swissport a récemment reçu les agréments pour la manutention piste tant dans le domaine du cargo que du passager, en sus de ses activités de traitement du cargo en entrepôt. Un développement qui ravit Luc Partoune, Directeur Général de Liege Airport.

CARTOGRAPHIE DES COMPÉTENCES WALLONNES DANS LE TRAITEMENT DES BOUES

Depuis plusieurs mois, les Clusters wallons **TWEED** et **Val+** ont entrepris de cartographier les compétences wallonnes dans le domaine du traitement et de la valorisation des boues. Au total, près de 40 entreprises, centres de recherches, bureaux d'études et universités qui possèdent un siège social ou un site d'exploitation en Wallonie ou à Bruxelles sont répertoriés. Chaque acteur est classé selon ses compétences dans une chaîne de valeur constituée de trois maillons principaux (activités annexes, traitements, valorisation) qui reprennent différents services. Cette cartographie a pour but de donner, d'une part, une vision claire et précise des technologies et de l'expertise des entreprises wallonnes afin de les privilégier lors d'appels à projets régionaux, et d'autre part, de promouvoir ces compétences lors d'événements nationaux et internationaux via un document reprenant les activités de chaque entreprise. La brochure est aujourd'hui accessible via le site internet dédié www.solvalboues.be

PHILIPS ILLUMINE LE PONT ATLAS DE LIÈGE

Le Pont Atlas de Liège fait peau neuve: **Ghislain Broers**, directeur technique pour l'entrepreneur Yvan Paque, et son équipe ont mis en place un éclairage spécial pour la rambarde, les arches, les niches et les colonnes du pont. Cette solution lumière, qui utilise des LED de **Philips**, peut reproduire huit ambiances ou scénarios dans un arc-en-ciel de couleurs. L'idée a consisté à créer une ambiance totalement différente. Les petits luminaires à LED ont facilement pu être intégrés à l'architecture du pont et sont très peu énergivores. La semaine, les lumières ne brillent que le matin et le soir. Elles ne sont allumées plus longtemps le soir, voire toute la nuit, que pendant le week-end et pour les fêtes.



COMET TRAITEMENTS INVESTIT DANS UNE USINE À OBOURG

La société hennuyère **Comet Traitements** va exploiter dès février 2012 une unité de traitement et de valorisation des matières plastiques contenues dans les résidus de broyage de biens de post-consommation: véhicules hors d'usage, déchets d'équipements électriques et électroniques, ferrailles de collectes, etc.



D'une capacité de 60.000 t/an, l'usine produira des flux de plastiques (tels que PP, PE, ABS, PS) purifiés, lavés et granulés qui pourront être utilisés dans des applications du secteur automobile, notamment. L'investissement d'un montant total de 6 millions d'euros sera réalisé sur une superficie d'environ 1,5ha sur le site d'exploitation de Comet Traitements à Obourg. Basé sur des technologies innovantes, cet in-

vestissement est le fruit de plusieurs années de recherche et de validation consenties par l'entreprise avec le soutien de la Région Wallonne, en collaboration avec des centres de recherches et universitaires tels que le Certech (Centre de Ressources Technologiques en Chimie) et l'Université de Liège. L'unité entrera en production en 2012.

ALIMENTATION: L'UE ADOPTE NOUVELLE LÉGISLATION SUR LES ADDITIFS

La commission européenne a adopté dernièrement deux actes législatifs qui vont permettre une utilisation encore plus sûre et transparente des additifs dans les denrées alimentaires. Les deux règlements établissent deux nouvelles listes. La première concerne les additifs dans les denrées alimentaires et entrera en application en juin 2013. Cette liste permettra aux consommateurs, aux exploitants du secteur alimentaire et aux autorités de contrôle d'identifier facilement les additifs autorisés dans un aliment donné. La deuxième liste regroupe les additifs dans les ingrédients alimentaires, par exemple les autres additifs, les enzymes, les arômes et les nutriments. L'établissement de ces deux listes marque une étape importante dans la mise en œuvre du règlement cadre sur les additifs adopté en décembre 2008. La Commission considère qu'il s'agit d'une avancée majeure par rapport aux anciennes listes qui étaient réparties dans plusieurs annexes de trois directives différentes. En mars 2011, la Commission a adopté une mesure